

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Nombre de Conseillers Présents : 11  
Nombre de Procurations : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 66

VOTES:            Contre : 0            Pour : 17  
Date de convocation : 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° 4.12 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 BUDGET ANNEXE (SPIC DSP)

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

**ETAIENT PRESENTS** : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN-GOETHEM, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBLIN, délégués titulaires, Jean-François RICARD, délégué suppléant, Didier MARION, représentant

**ETAIENT ABSENTS** : Jean-Luc SECHET, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN-GOETHEM, Daniel ELOI, pouvoir à Laurent DUBOST, Patrick HUGUET, Eloïse BOURREAU-GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Didier CADRO, pouvoir à Didier MARION, Michelle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON supplée par Jean-François RICARD

Secrétaire de séance : Christiane VAN-GOETHEM

.....

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** sa délibération n° 4.3 du 10 mars 2023, portant adoption du budget primitif du budget annexe,  
**Vu** le compte administratif 2022 adopté par sa délibération n° 4.7 datée de ce jour,  
**Vu** l'affectation du résultat 2022 approuvée par sa délibération n° 4.9 datée de ce jour,

**Entendu** le rapport de la Présidente,

À la suite de l'adoption du compte administratif 2022 et de l'affectation des résultats de ce même exercice, le Comité syndical est appelé à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget 2023 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire remplit deux fonctions :

- il permet d'intégrer, ainsi qu'indiqué ci-dessus, dans le budget de l'année en cours, les résultats de l'année précédente dégagés par le compte administratif,
- à l'instar d'une décision modificative, il permet d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### **En recettes**

Une subvention de 90 000 € est attendue dans le cadre du projet REPTUR porté par les Ports de Loire-Atlantique (55 000 € de la Région des Pays de la Loire et 35 000 € de l'ADEME).

REPTUR (pour Refonte Énergétique du Port de La TURballe), évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires, est un projet d'ingénierie outillée qui a vocation à accompagner l'ensemble des sites portuaires désireux de décarboner, progressivement, leur consommation énergétique.

Les crédits sont inscrits au chapitre 74 « subvention d'exploitation ».

### **En dépenses**

90 000 € sont imputés sur le chapitre 011 « charges générales » afin de prévoir la prise en charge des dépenses du projet REPTUR. Au total, le chapitre 011 comprend 120 000 € de crédits budgétaires en 2023.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### **En recettes**

L'excédent de fonctionnement 2022 d'un montant de 15 038,80 € est capitalisé au chapitre 1068.

Il est proposé de voter un emprunt d'équilibre au chapitre 16 « dettes et emprunts » pour un montant de 153 043,22 €.

### **En dépenses**

Le solde d'exécution négatif 2022 de la section d'investissement de 168 082,02 € est reporté au chapitre D001.

Ainsi, le budget supplémentaire du budget annexe des ports 2023 en DSP (SPIC) s'équilibre, en dépenses et en recettes, à :

**90 000 €** en fonctionnement  
**168 082,02 €** en investissement

## LE COMITÉ SYNDICAL

**Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe des ports en DSP 2023 (SPIC), tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,  
le 30 juin 2023

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 044-200091007-20230630-2023\_6\_4\_12-DE



POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE  
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE  
DE LOIRE-ATLANTIQUE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lydia Meignen', written over a horizontal line.

Lydia MEIGNEN